

tiens, cependant, à reconnaître que l'honorable député a eu le mérite d'admettre que le recours à l'article sacrifié constitue, pour le petit détaillant, une menace grave et imminente. En ce qui concerne le Gouvernement, toutefois, il n'y a absolument rien qui indique qu'il se soucie le moins du monde du tort que le petit détaillant va subir du fait d'un recours vicieux et tout à fait répréhensible à l'article sacrifié, dans le domaine de la vente chez nous. Force nous est donc de conclure que le Gouvernement est prêt à laisser le petit détaillant à la merci des grands marchands qui recourront à la vente à perte.

Cette éventualité, j'ai le regret de le dire, n'a guère inquiété M. McGregor. En effet, son attitude peut se résumer par l'expression dont le ministre s'est servi ce matin, au sujet de ceux dont la mesure compromet les affaires. Il les a traités de détaillants incompetents. Ainsi que M. McGregor a semblé le croire, le Gouvernement estime, semble-t-il, que le détaillant prétendument inefficace est le seul dont la mesure compromet les intérêts. Si tel est le point de vue du ministre des Transports, il ferait mieux de relire les témoignages présentés au comité. Il ferait mieux de tenir davantage compte du point de vue exposé au comité par les dirigeants sérieux d'associations de détaillants qui écoulent diverses catégories de marchandises.

Ce ne sont pas des détaillants incompetents. Ce sont des gens dont le commerce sera compromis par les pratiques inexorables des gros détaillants, à moins qu'on ne leur permette de continuer à recourir à ce moyen qui est devenu une sauvegarde pour le petit marchand. Cette pratique de la fixation des prix de revente est devenue une sauvegarde pour le petit détaillant. Je me refuse absolument à croire que nos associations de détaillants qui ont demandé à être entendues, qui ont demandé qu'on tînt compte du danger qu'elles courront par suite de l'adoption de la mesure, représentent des détaillants incompetents. Le Gouvernement semble d'avis qu'il vaut mieux que certains de ces détaillants fassent faillite. Il ne s'en préoccupe pas le moins du monde. "Que les faibles périssent!" semble dire M. McGregor. Quelle belle doctrine! Pourquoi ne pas préconiser la concurrence acharnée?

**L'hon. M. Garson:** L'honorable député voudrait-il citer un extrait du témoignage de M. McGregor à l'appui de la déclaration qu'il vient de lui imputer?

**M. Fleming:** Je citerai avec plaisir tout le témoignage de M. McGregor, car dans sa conclusion il n'a pas manifesté le moindre souci à l'égard de la situation pénible du

[M. Fleming.]

détaillant. D'après lui, il faut que les faibles disparaissent; ils n'ajoutent aucun élément de force à notre régime économique.

**M. Sinnott:** Il n'a pas été question de laisser périr qui que ce soit. Répondez à la question.

**M. Fleming:** Toute sa preuve est constituée par le texte de M. McGregor que j'ai cité. Je suppose que tous les députés se sont remémorés au cours des derniers jours le *Christmas Carol* de Dickens. On se souvient de la réaction de Scrooge à la demande qui lui est faite en faveur des faibles et des affamés. Qu'ils meurent, dit-il, cela diminuera beaucoup l'excédent de population.

L'opinion du Gouvernement et elle ressort clairement de la façon impitoyable dont le ministre des Transports (M. Chevrier) a traité le sujet ce matin, c'est qu'il y a trop de détaillants et qu'il faut par conséquent laisser mourir les faibles. L'attitude du Gouvernement s'est fait jour au cours du présent débat...

**Une voix:** Même ma fillette de quatre ans comprend cela.

**M. Fleming:** Si la fillette de quatre ans de l'honorable député peut comprendre l'analogie je crois qu'avec le temps il pourra peut-être la comprendre aussi.

Le Gouvernement n'a pas montré le moindre désir d'examiner les lois qui ont été mises au point aux États-Unis pour aviser à de telles situations. Est-ce une simple coïncidence que quarante-cinq des quarante-huit États de l'Union américaine aient repoussé le genre de loi que notre Gouvernement cherche actuellement à faire avaler au Parlement? Je demande à la Chambre de réfléchir. Quarante-cinq États sur quarante-huit peuvent-ils se fourvoyer à ce point? Ils sont passés par où nous passons, car la fixation des prix de revente a été abolie il y a plusieurs années aux États-Unis. Ils ont fait l'expérience que notre Gouvernement essaie outrageusement d'imposer à notre pays sans lui accorder toute la réflexion qu'elle mérite; à la lumière de leur expérience et de la situation qui en est découlée, quarante-cinq États sur quarante-huit ont adopté des lois afin de légaliser la fixation des prix de revente.

Ce qui fait peut-être le malheur de la population des États-Unis, c'est qu'elle n'a pas quelqu'un comme notre ministre de la Justice (M. Garson) pour lui dire comment se tirer d'affaire après, comme il le pense sans doute, s'être si mal attaquée au problème. Ce qui fait peut-être le malheur de nos voisins, c'est qu'ils n'ont pas à leur service un homme aussi compétent que le député de Coast-